



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_047

OBJET : Moulin de Fierville les Mines - Planétarium Ludiver - Tarifs

Exposé

Par délibération en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a délibéré pour fixer les tarifs des entrées, ateliers, animations et produits vendus sur le site touristique du moulin du Cotentin à Fierville les Mines.

Également, par délibérations en date des 27 juin 2019 et 12 décembre 2019, le conseil a fixé les tarifs des entrées, des différentes prestations et des produits vendus dans la boutique du planétarium Ludiver.

Alors que les tarifs des entrées restent inchangés, la présente délibération a pour objet, d'une part d'adapter les tarifs des ateliers du moulin et d'autre part de rationaliser les tarifs des produits des boutiques en leur appliquant un taux de marge dégressif en fonction de leur coût d'achat afin de pouvoir étendre la gamme des produits proposés tout en conservant des prix de vente cohérents.

Le détail de ces tarifs figure à l'annexe jointe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 2) pour :

- **Approuver** les grilles détaillées des tarifs du moulin du Cotentin et du planétarium Ludiver.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :
Tarifs Moulin du Cotentin
Tarifs Boutique planétarium Ludiver

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 178

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RON SIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.

Moulin à vent du Cotentin tarifs 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 050-200067205-20220411-DEL2022_047-DE

Tarifs des visites commentées et prestations pédagogiques (non assujetties à TVA art. 256 B du CGI)

Tarif des visites commentées:

Plein tarif	5,00 €
Réduit (12 à 25 ans, handicapés, conventions partenaires, ...)	3,50 €
Enfant (6 à 11 ans)	1,50 €
Gratuit (moins de 6 ans, invitations gratuites, journées portes ouvertes)	0,00 €
Pass Famille (2 adultes et 3 enfants)	13,00 €
Groupe adulte sur réservation	3,50 €
Groupe enfant sur réservation	1,50 €
Groupe gratuit (accompagnateur, chauffeur, 1 gratuit pour 20 payants)	0,00 €

Tarif des ateliers pédagogiques

Visite + 1 atelier (PEDA SIMP)	4,00 €
Visite + 3 ateliers (PEDA COMP)	6,00 €
Atelier sans visite	3,00 €
Parc éolien PEDA	6,00 €
Atelier pain PEDA	10,00 €

Tarifs des prestations et animations grand public (assujetties à TVA 20 %)

Atelier petit meunier	3,00 €
Atelier 30 mn sans visite (girouette)	4,00 €
Atelier 1 heure : Visite + 1 atelier (girouette ou mouture)	6,00 €
Atelier 1 heure 30 : pâtisserie, Nature, Bricolage (1 enfant + 1 accompagnateur)	10,00 €
Atelier 1 heure 30 : pâtisserie, Nature, Bricolage (enfant supplémentaire)	8,00 €
Adulte accompagnant supplémentaire	3,50 €
Parc éolien enfant (moins de 18 ans)	4,00 €
Parc éolien (18 ans et plus)	6,00 €
Atelier Pain et pizza (moins de 18 ans)	15,00 €
Atelier Pain et pizza (18 ans et plus)	30,00 €
Atelier pain enfant	10,00 €
Atelier pain adulte	20,00 €

Tarifs des farines du moulin à vent du Cotentin

Tarifs des farines et issus 2022	Prix TTC
Boutique du moulin	
Blé T65 ou T110 1Kg	3,00
Blé T65 ou T110 - 5Kg	12,50
Epe 500g	2,50
Epe 500g farine grise	2,20
Epe 5Kg	20,00
Sar 1Kg	3,90
Sar 500g	2,20
Sar 5Kg	15,50
Rem 300g	1,30
Rem Vrac 2,5 kg	5,00
Son 1Kg	1,00
Son 10 à 12 Kg	8,00
Balle d'épeautre 7 à 9 kg	5,00
Tarifs revendeurs	
Blé T65 ou T110 - par kg revente	2,20
BléT65 ou T110 - 5 kg revente	10,00
Epe 500g revente	1,95
Sar Kg revente	2,95
Sar 500g revente	1,70
Rem 300g revente	1,00
Tarifs professionnels vrac prix par kg	
Blé Vrac T65 Pro	1,60
Blé Vrac T110 Pro	1,42
Epe T65 Vrac Pro	3,52
Epe complète Vrac Pro	2,76
Sar Vrac Pro	2,86

Tarifs des produits de la boutique du moulin à vent du Cotentin

Pour les articles dont le tarif est imprimé sur l'objet, le prix de vente TTC sera celui indiqué par le fournisseur (Livres, jeux, etc.)

Pour les autres articles, si le fournisseur donne un catalogue ou une grille des tarifs avec des prix de vente TTC conseillés, ces prix seront appliqués à la boutique.

En cas d'absence de prix de vente conseillé par le fournisseur, le prix TTC sera fixé par l'application d'une marge commerciale sur le prix d'achat HT de l'article, selon le barème ci-dessous, et arrondi, après calcul de la TVA, au dixième d'euro supérieur pour les articles dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 10 €, ou à l'euro supérieur pour les articles dont le prix d'achat est supérieur à 10 €.

Prix d'achat HT compris entre :	Marge commerciale applicable	PV TTC arrondi supérieur
De 0 à 1,00 €	200,00%	0,10 €
1,01 € à 5,00€	150,00%	0,10 €
5,01 à 10,00 €	100,00%	0,10 €
10,01 à 20,00 €	50,00%	1,00 €
Supérieur à 20,01 €	30,00%	1,00 €

Par dérogation à cette règle, les produits ci-dessous conserveront les anciens tarifs :

Le caramel tubo Dupont d'Isigny	0,40 € l'unité
Le sachet de 10 caramels + 1 offert	4,00 € le sac
Les cartes postales du moulin	1,00 € l'unité
Le sac de plage du moulin	2,00 € l'unité
Kit maquette à construire	7,90 € l'unité
Lot de 3 kits maquettes + colle	20,00 € le lot

Chaque fin d'année, à partir des vacances d'automne, les produits obsolètes, démodés, abimés ou arrivant à date de péremption pourront être vendus avec une remise de 30 % sur le prix TTC

Tarifs des produits de la boutique de LUDIVER

Pour les articles dont le tarif est imprimé sur l'objet, le prix de vente TTC sera celui indiqué par le fournisseur (Livres, jeux, etc.)

Pour les autres articles, si le fournisseur donne un catalogue ou une grille des tarifs avec des prix de vente TTC conseillés, ces prix seront appliqués à la boutique.

En cas d'absence de prix de vente conseillé par le fournisseur, le prix TTC sera fixé par l'application d'une marge commerciale sur le prix d'achat HT de l'article, selon le barème ci-dessous, et arrondi, après calcul de la TVA, au dixième d'euro supérieur pour les articles dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 10 €, ou à l'euro supérieur pour les articles dont le prix d'achat est supérieur à 10 €.

Prix d'achat HT compris entre :	Marge commerciale applicable	PV TTC arrondi supérieur
De 0 à 1,00 €	200,00%	0,10 €
1,01 € à 5,00€	150,00%	0,10 €
5,01 à 10,00 €	100,00%	0,10 €
10,01 à 20,00 €	50,00%	1,00 €
Supérieur à 20,01 €	30,00%	1,00 €

Chaque fin d'année, à partir des vacances d'automne, les produits obsolètes, démodés, abimés ou arrivant à date de péremption pourront être vendus avec une remise de 30 % sur le prix TTC